

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : EPF/SMAF – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

EPF/SMAF – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- VU les statuts de l'EPF/SMAF et notamment l'article V relatif à la composition de l'établissement
- VU les statuts de la CCEDA compétente en matière de PLH
- VU la délibération du conseil communautaire relative à la désignation des représentants en date du 30/03/2017
- CONSIDERANT la démission de M. MUCHEMBLED pour la commune de Crevant Laveine et son remplacement par M. ROBILLON

Suite à la fusion de nombreux EPCI membres de l'EPF/SMAF au 1^{er} janvier 2017 et à la modification du conseil syndical de ce syndicat, la CCEDA étant compétente en matière de PLH, les représentants des communes membres de la CCEDA au sein de l'EPF/SMAF sont donc désignés parmi les délégués communautaires ou conseillers communaux. Aussi, il convient de désigner les représentants de la CCEDA à cet organisme en nommant un représentant titulaire et un suppléant pour chaque commune membre comme suit :

COMMUNES MEMBRES	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLEANT
BORT L'ETANG	Dominique EVE	Guillaume CHAZAL
BULHON	Bernard BOUSQUET	Patrick MONDANEL
CREVANT LAVEINE	Jean Christophe ROBILLON	Thierry CHARLES
CULHAT	Franck DONGUY	Julie GAUTHIER
JOZE	Jean-Luc NICOLAÏ	Caroline HAROUX
LEMPY	Philippe BEAL	David ROELLY
LEZOUX	Alain HAUTIER	Guy CHEVREL
MOISSAT	Annie LAGEYRE	Thierry TISSERAND
ORLEAT	Daniel MAURIN	Christian ROBIN
PESCHADOIRES	Bernard SAXER	Florent MONEYRON
RAVEL	André PEYRACHE	Eric GOUTEFANGHEAT
SAINT JEAN D'HEURS	Bernard FRASIAK	Albert GENESTAS
SEYCHALLES	Yannick DUPOUÉ	Lisette BELIME
VINZELLES	Charles-Henri GALIDIE	Laurence GONINET
	14 titulaires	14 suppléants

Cette délibération annule et remplace la délibération N°3 prise lors du conseil communautaire en date du 30 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la désignation des représentants à l'EPF/SMAF à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.